



Événement VIRTUEL de recrutement :

Enseignant(e)s qualifié(e)s en enseignement à la formation générale des jeunes – 19 mars 2026

Que vous soyez en voie de devenir enseignant(e) ou déjà en pratique :

Vous avez peut-être envisagé le milieu scolaire montréalais pour exercer votre profession, mais vous n'avez jamais sauté le pas ?

Ou

Vous souhaitez en apprendre davantage sur notre organisation ?

Joignez-vous à nous le 19 mars dès 16h30 pour un événement virtuel où nos spécialistes vous présenteront les avantages de travailler au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) ainsi que les possibilités d'affectation dans les différents quartiers de notre territoire. C'est une occasion à ne pas manquer !

Lors de cet événement exclusif, vous aurez l'occasion de découvrir:

- Le CSSDM
- Le programme d'insertion professionnelle des enseignant(e)s
- Le Centre des enseignantes et enseignants, qui est unique au Québec
- Les possibilités d'affectation pour la fin de l'année scolaire et pour l'année scolaire 2025-2026 (postes réguliers, contrats et suppléance)
- De comprendre comment vous joindre à nos équipes
- De poser des questions aux membres de nos équipes.

Enseigner au CSSDM, c'est :

- Travailler au sein du plus grand réseau d'écoles de la métropole, accessible en transport en commun.
- Avoir la possibilité de choisir votre secteur géographique dans le territoire du CSSDM.
- Accéder au programme d'insertion professionnel des enseignants du CSSDM
- Avoir une conciliation entre le travail et la vie personnelle: occuper un emploi de jour, du lundi au vendredi, adapté à vos disponibilités.



- Bénéficier des avantages sociaux de la fonction publique (fonds de pension à prestations déterminées, assurances collectives, vacances, programme d'aide aux employés, etc.), selon l'emploi occupé*.
- Bénéficier de rabais corporatifs pour les employés (activités physiques, santé et bien-être, activités sociales, transport, assurances, téléphonie, lunetterie, informatique).

**des conditions liées à la convention collective s'appliquent*

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consulter la [carte des territoires](#).

Lieux de travail possibles :

- [Écoles primaires](#) et [secondaires](#) régulières avec classes spécialisées
- [Écoles spécialisées](#) à vocation particulière

Échelles salariales:

Le salaire du personnel enseignant est déterminé en fonction en fonction du type d'affectation obtenue :

- Taux de suppléance en vigueur
Ou
- Salaire annuel entre 52 799 \$ et 102 857 \$ selon votre scolarité et vos expériences de travail.

Lors de votre premier contrat, votre échelon salarial est établi par le Bureau de la dotation sur la base de votre scolarité et de votre expérience. Une lettre confirmant votre échelon salarial vous est transmise dans les semaines suivant le début du contrat.

Les attestations d'expérience pertinentes à la fonction doivent être déposées dès l'embauche ou au plus tard dans les deux mois suivants l'obtention d'un premier contrat. Elles permettent le calcul de votre échelon salarial. Au-delà de cette période, l'ajustement de l'échelon s'effectue au 1er juillet de l'année scolaire suivante et n'aura pas d'effet rétroactif à la date de début de votre contrat.

Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

Détails de l'événement :

Date : Jeudi 19 mars 2026

Heure : 16h30 à 18h00 (incluant la présentation et la période de questions)

Lieu : Événement virtuel (informations d'accès à venir)

Pour vous inscrire :

- [Cliquez ici](#) pour déposer votre candidature et contribuer à la mission éducative du plus grand centre de services scolaire au Québec :
- Remplir le court formulaire d'inscription
- Télécharger votre curriculum vitae.

Cet événement est sur invitation seulement. Seuls les enseignant(e)s qualifié(e)s ou les étudiant(e)s en enseignement à la formation générale des jeunes, recevront un courriel de confirmation avant l'événement, avec les informations pour se connecter.

Vous avez jusqu'au 15 mars 2026 à 23h59 inclusivement pour vous inscrire.

Si vous ne pouvez pas vous joindre à nous le 19 mars, mais que vous souhaitez transmettre directement votre candidature, postulez [ICI](#) :

Au plaisir de vous rencontrer !



Le CSSDM remercie les candidates et les candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la [Loi sur la laïcité de l'État](#) (la « LLÉ ») ainsi que depuis le 30 octobre 2025 à la [Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives](#) (la « LRL »). La LLÉ et la LRL prévoient notamment que le CSSDM respecte la laïcité de l'état et ses principes, incluant la séparation de l'état et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la liberté de conscience et la liberté de religion.

La LRL prévoit, entre autres choses, l'interdiction du port d'un signe religieux à tout membre du personnel du centre de services scolaire qui se trouve sur les lieux mis à la disposition d'une école ou d'un centre ou est en présence d'un élève. L'interdiction s'applique au personnel embauché après le 19 mars 2025 ou ayant changé de fonction après cette date.

Ces lois prévoient également l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert.



De plus, la LRL a également pour objet de promouvoir, notamment dans le cadre des services éducatifs, la qualité du français, seule langue commune de la nation québécoise, au sein du système scolaire public afin de permettre l'adhésion et la contribution de tous à la culture distincte de cette nation.

Pour le personnel enseignant, la LRL prévoit notamment que les modalités d'intervention pédagogique prises et les instruments d'évaluation des élèves choisis par l'enseignant, y compris le matériel utilisé aux fins d'intervention et d'évaluation, doivent :

- *s'inscrire en cohérence avec les valeurs démocratiques et les valeurs québécoises, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, et la laïcité de l'État. L'enseignant doit de plus veiller au respect de ces valeurs et de la laïcité de l'État.*
- *être conformes au projet éducatif de l'école, aux régimes pédagogiques établis par le gouvernement, aux programmes d'activités ou d'études établis par le ministre, aux activités ou contenus prescrits dans les domaines généraux de formation et à tout autre encadrement pédagogique dont l'enseignant doit tenir compte.*